



APPEL A PROJETS 2025-2026

1. Présentation de Soli-Mac

Soli-Mac est une plateforme bruxelloise de solidarité maçonnique constituée en asbl en 2020. Elle a pour but de lutter contre la précarité et l'exclusion sociale. L'action de Soli-Mac vise à favoriser l'émancipation et la réintégration sociale, la réduction des inégalités et l'accès aux droits et services sociaux notamment aux populations défavorisées se trouvant en Région de Bruxelles-Capitale.

Elle entend supporter des projets d'actions ciblées et de réponses rapides pour faire face aux conséquences de crises majeures sur les conditions de vie et de santé des populations. Elle vise à soutenir des projets aussi bien dans l'urgence que dans la durée.

Soli-Mac fonctionne par appel à projets. Le présent appel vise à soutenir des projets sous forme de :

- Aide financière : acquisition de matériel, formations, etc.,
- Don ou prêt de matériel pédagogique, médical ou technique, afin de fournir des biens ou services utiles à des populations défavorisées,
- Assistance ou conseil bénévole aux associations ou aux personnes soutenues.

Plus d'informations : www.solimac.be

2. Appel à Projets 2025-2026

Depuis 2021, Soli-Mac soutient des projets sélectionnés suite à des appels d'offres annuels. À titre d'exemple, notre dernier appel à projets (2024-2025) a permis de sélectionner et soutenir 12 projets sur les 37 soumis, pour un montant total de 80.000 euros.

L'AAP 2025-2026 s'inscrit tout particulièrement dans un souci de **prévention** et d'**inclusion** de tous et en particulier les **personnes en précarité extrême**, les **familles monoparentales**, les **jeunes en errance et en grande difficulté**.

Il comprend trois axes, qui balisent la stratégie d'intervention prônée aujourd'hui par les analystes et les acteurs de l'aide sociale au sens large et du vivre ensemble :

PRÉVENIR - (re)LIER - (ré)APPRENDRE à PENSER

Axe 1 : PRÉVENIR le basculement dans la précarité (alimentaire, sanitaire, éducative...), le sans-abrisme, l'errance, le décrochage social ou scolaire, l'addiction, la marginalisation ou l'exclusion.

Quelques exemples (non exhaustif) :

Diffusion de l'information et la sensibilisation des personnes les plus vulnérables sur les droits et les solutions qui les concernent...

Restaurants sociaux, épiceries sociales, aide alimentaire mobile, repas scolaires...

Mise sur pied de stages et vacances, pédagogies adaptées aux enfants et jeunes précarisés ou primo-arrivants...

Santé et santé mentale : offre sociosanitaire intégrée, aiguillage vers structures de première ligne, prévention toxico/addiction, mobilité des aides (médicales et paramédicales) et des services (hygiène, laverie...), éducation à la santé...

Axe 2 : (re)LIER : (re)créer du lien entre citoyens, entre parents et enfants, avec migrants, avec seniors et gens isolés. Favoriser le décroisement social. Promouvoir le dialogue intergénérationnel, interculturel, le vivre ensemble, le respect de l'autre.

Quelques exemples :

Actions de proximité, de quartier, de voisinage ; groupes de paroles, espaces d'accueil, insertion sociale, alphabétisation, accompagnement sociopsychologique, accompagnement post-hébergement, guidance à domicile...

Théâtre-action et autres expressions artistiques au service de l'inclusion...

Axe 3 : (ré)APPRENDRE à PENSER : (ré)apprendre à penser en citoyen responsable, faire émerger l'esprit critique et la pensée libre, découvrir la démarche scientifique, en particulier chez les jeunes (enfants, ados et jeunes adultes). Aider à l'émancipation de personnes enfermées dans des carcans culturels, socio-économiques, ethniques ou religieux.

Quelques exemples (non exhaustif) :

Élaboration d'outils pédagogiques, ludiques, d'animations, d'innovations, dans les écoles, les Maisons de jeunes, etc...

Apprentissage des acquis démocratiques et de la capacité à débattre, à argumenter, à respecter l'autre tout en défendant ses convictions.

Lutte contre les « fake news », la manipulation et la propagande, sur les réseaux sociaux et ailleurs...

Soli-Mac entend soutenir des projets correspondant à l'un de ces trois axes, avec une préférence pour des projets touchant plusieurs axes en les combinant de façon transversale.

3. Critères généraux de sélection

3.1. Les candidats

Un dossier de candidature peut être introduit par toute association, organisation, institution ou service à finalité sociale de droit privé (y compris des sociétés coopératives à finalité sociale). Il n'est pas nécessaire d'avoir la déductibilité fiscale des dons pour être éligible. Les projets doivent être mis en œuvre à titre principal par l'association qui introduit la candidature.

3.2. Neutralité du candidat

L'association doit respecter des principes humanistes et de neutralité au point de vue politique, religieux, philosophique ou idéologique. Soli-Mac se réserve le droit de refuser un projet d'une organisation qu'elle estime ne pas répondre à ces critères, sans avoir à justifier sa décision.

3.3. Bénéficiaires

Le projet proposé doit avoir pour objectif une aide directe ou indirecte aux personnes défavorisées économiquement ou socialement en vue de favoriser leur réintégration sociale.

Les personnes bénéficiaires du projet ne peuvent faire l'objet d'aucune discrimination.

3.4. Territorialité

Les projets proposés doivent s'adresser à des publics défavorisés dans la région bruxelloise.

3.5. Nature des projets éligibles

Les projets éligibles doivent correspondre à un des trois axes du présent appel à projets et se dérouler strictement dans un cadre légal.

3.6. Mesure d'impact

L'impact du projet doit pouvoir être mesuré en termes de nombre de bénéficiaires et d'améliorations concrètes apportées à leur situation préexistante. À cet égard, des indicateurs de résultats doivent être proposés et faire l'objet d'un suivi.

3.7. Caractère supplétif de l'intervention de Soli-Mac

L'intervention de Soli-Mac étant supplétive et complémentaire, elle se limite aux situations dans lesquelles l'aide ne peut être obtenue par les canaux ordinaires et tient à respecter un principe de subsidiarité.

3.8. Projets commerciaux

Les projets commerciaux ne sont pas éligibles. Toutefois, des projets ayant une composante commerciale destinée à pérenniser le financement d'activités sociales pourront être acceptés pour autant que l'aspect commercial du projet soit accessoire.

3.9. Dépenses éligibles

Sont éligibles toutes les dépenses liées directement au projet, avec les restrictions suivantes :

Les dépenses de fonctionnement ordinaires ne sont pas éligibles. Par dépenses de fonctionnement ordinaires, on comprend toutes les dépenses qui doivent de toute façon être couvertes, que le projet proposé soit réalisé ou pas.

Les dépenses de salaire ne sont pas éligibles sauf si elles sont directement et uniquement liées au projet et contribuent à sa mise en œuvre.

L'introduction dans le budget de dépenses inéligibles peut entraîner l'inéligibilité du projet.

3.10. Facteurs préférentiels

Soli-Mac entend privilégier les interventions qui favorisent un effet de levier, une certaine durabilité et qui peuvent avoir des effets multiplicateurs en termes d'impact et de populations aidées.

Soli-Mac soutiendra plus particulièrement des projets mettant l'accent sur la prévention, ainsi que des projets soumis en association par plusieurs organisations.

Soli-Mac encourage la soumission de projets par des associations dont les subsides publics ou privés sont limités, et qui n'ont qu'un accès limité aux circuits d'aide traditionnels.

D'autres projets sont bien entendu également éligibles.

La recherche de co-financements est encouragée.

4. Procédure de l'appel à projets

La procédure repose sur le principe d'appel à projets et la sélection en **deux étapes** des projets à financer : 1) la soumission d'un pré-projet et 2) d'un dossier complet pour les pré-projets sélectionnés. La sélection finale s'effectue par le Conseil d'administration sur base de l'avis d'un comité d'experts.

4.1. Pré-projet

Les organisations intéressées sont invitées à soumettre un pré-projet en reprenant son objectif, son impact attendu et un budget synthétique sur base du formulaire repris en fin de texte, en veillant à respecter le nombre maximum de lignes indiqué dans chaque encadré.

Les organisations qui le souhaitent peuvent poser des questions exclusivement par écrit à l'adresse info@solimac.be.

Les réponses seront données par écrit et diffusées à toutes les organisations qui auront manifesté le souhait de recevoir la liste des questions et réponses à la même adresse e-mail (info@solimac.be).

Une organisation peut présenter plus d'un pré-projet.

Les pré-projets seront sélectionnés sur base de l'éligibilité des soumissionnaires, de l'éligibilité des actions proposées, de l'impact attendu et des moyens financiers nécessaires pour atteindre cet impact (principe de parcimonie).

4.2. Suite de la procédure

Seules les organisations dont le pré-projet aura été sélectionné seront invitées à présenter un dossier de projet complet.

Pendant la préparation de leurs projets, les associations présélectionnées pourront contacter Soli-Mac par écrit pour obtenir des clarifications ou s'assurer que leurs projets correspondent aux objectifs de l'appel à projets. Afin d'assurer la neutralité de tels échanges, il est précisé que les réponses seront préparées par des personnes de contact ne faisant pas partie du Comité des Experts qui évalue les projets reçus.

Après une décision de principe de supporter un projet, Soli-Mac se réservera le droit de rentrer dans une négociation avec le promoteur de projet pour faire préciser certains points, suggérer des changements, et revoir le budget.

4.3. Convention de don

En cas de décision positive, Soli-Mac et le promoteur de projet signeront une convention de don. Celle-ci prévoira entre autres un délai de réalisation, l'engagement de soumettre un bref rapport d'activités et un justificatif des dépenses au terme du projet.

4.4. Calendrier

Lancement de l'appel à soumettre un pré-projet : 5 septembre 2025.

Limite de dépôt des pré-projets : 5 octobre 2025 à **23h59**.

Communication du choix des projets présélectionnés : le 25 octobre 2025 (*)

Limite de dépôt des dossiers complets : le 23 novembre 2025 à 23h59 (*)

Le processus d'évaluation prend environ deux mois.

(*) dates provisoires



APPEL A PROJETS 2025-2026

(formulaire de préprojet à remplir et soumettre à Soli-Mac)

AXE PRINCIPAL (cocher un axe):

- ☐ Axe 1 : PRÉVENIR
- ☐ Axe 2 : (re)LIER
- ☐ Axe 3 : (ré)APPRENDRE à PENSER

Au cas où le projet couvre plus d'un axe : AXE(S) SECONDAIRE(S) (cocher):

- ☐ Axe 1 : PRÉVENIR
- ☐ Axe 2 : (re)LIER
- ☐ Axe 3 : (ré)APPRENDRE à PENSER

Présentation de l'association candidate

Nom et coordonnées de l'association :

- Nom de l'Association :
- Numéro d'entreprise :
- Nom de la personne responsable :
 - Fonction :
 - Adresse mail :
 - Téléphone :
- Nom de la personne de contact du projet :
 - Fonction :
 - Adresse mail :
 - Téléphone :

Date de création de l'association :

Description de l'organisation

10 lignes maximum

Description du projet et aide demandée

Finalité de l'aide : (description synthétique de l'action. À qui et à quoi l'aide est-elle destinée ?)

Titre du Projet :

Description du Projet (20 lignes maximum)

Type d'aide (financière, matérielle, formation, conseil, accompagnement ...)

Budget total du projet : (attention, nous rappelons que les frais de fonctionnement ne sont pas éligibles – voir point 3.9 des critères généraux)

Montant demandé à Soli-Mac :

Veuillez décrire succinctement à quoi le montant demandé à Soli-Mac va être utilisé :

Impact attendu (catégories de population, nombre de bénéficiaires)

5 lignes maximum

En soumettant ce pré-projet, le demandeur :

- ☐ Certifie que toutes les informations communiquées sont exactes
- ☐ Reconnaît qu'il sera invité à présenter un dossier complet et détaillé si son pré-projet est retenu
- ☐ A pris connaissance des critères d'éligibilité et reconnaît qu'il devra justifier qu'il correspond à ces critères en soumettant le dossier complet
- ☐ Reconnaît que les décisions de Soli-Mac sont sans appel et ne doivent pas être justifiées

Date de la demande :

Identité et signature du mandataire :

FORMULAIRE à remplir et à renvoyer sous formats pdf et word à info@solimac.be

AVANT le 5 octobre 2025 à 23h59.